

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Luxembourg

Date : mardi 10 mai 2022 de 14h à 16h30

Lieu : Teams (réunion en ligne)

Annexe au présent rapport: Slides de présentation.

Présents :

Membres

- Kamal MITRI (Arlon)
- Vovo KAMBU (Chiny)
- Maxime LEONET (Daverdisse)
- Nicolas STILMANT (Fauvillers)
- Stéphane PUFFET (Herbeumont)
- José GUILLAUME (Houffalize)
- Guy GILOTEAUX (La-Roche-en-Ardenne)
- Francis DEMASY (Léglise)
- Anne LAFFUT (Libin)
- Nicolas GREGOIRE (Marche-en-Famenne)
- Benjamin DESTREE (Tintigny)
- Elie DEBLIRE (Vielsalm)
- Philippe THIOUX (OTW – Directeur Exécutif Namur-Luxembourg)
- Pol FLAMEND (SPW M&I, Inspecteur général du Département des routes de Namur et du Luxembourg)
- Jérôme WIBRIN (Représentant du Ministre Henry)
- Martin DUFLOU (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport)
- Florianne MOSSOUX (SPW M&I - Autorité Organisatrice du Transport)

Invités permanents

- Daniel DAVIN (OTW, Direction territoriale du Luxembourg, Directeur d'exploitation Luxembourg)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW – Direction générale)
- Mourad BAUCHE (SNCB)
- Anna TINEBRA (Tous à pied)
- Pierre GENTY (Cawab)
- Catherine VERMEIREN (Forem)

Invités ad hoc

- Alexandre PETIT (Président)
- Sophie LAMBERT (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Alain PIRON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Jonathan FRETIN (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Justine MARNEFFE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Magali TOLENDE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Melissa FRANCOIS (SPW Mobilité Infrastructures – Cellule Ferroviaire)
- Guillaume BORCY (OTW – Direction du Luxembourg)
- Pascal COIBION (OTW, Direction territoriale du Luxembourg, Adjoint au Directeur d'exploitation)

Absents/excusés :

- Jean-Marie MEYER (Attert)
- François KINARD (Aubange)
- Bertrand MOINET (Bastogne)
- Eric DEMEUSE (Bertogne)
- Mathieu ROSSIGNOL (Bertrix)
- Franck ISTACE (Bouillon)
- Fabrice SARLET (Durbuy)
- Michel JACQUET (Erezée)
- Georges GONDON (Etalle)
- Caroline GODFRIN (Florenville)
- Raphaël SCHNEIDERS (Gouvy)
- Fabrice JACQUES (Habay)
- Jacques CHAPLIER (Hotton)
- Carole JANSSENS (Libramont- Cheigny)
- Patrick LOOS (Manhay)
- Thierry KENLER (Martelange)
- Marc GILSON (Meix-devant-Virton)
- Jean-Raymond LICHTFUS (Messancy)
- Daniel GUEBELS (Musson)
- André BLAISE (Nassogne)
- Mariline CLEMENTZ (Neufchâteau)
- Claudy THOMASSINT (Paliseul)
- Cédric LERUSSE (Rendeux)
- Philippe GUISSARD (Rouvroy)
- Patrick PIERLOT (Saint-Hubert)
- Pierre PIRARD (Sainte-Ode et Conseil Administration OTW)
- Philippe LEMPREUR (Saint-Léger)
- Rudy MOISSE (Tellin)
- Walter JORIS (Tenneville)
- René REYTER (Vaux-sur-Sûre)
- Annie GOFFIN (Virton)
- Thierry DENONCIN (Wellin)
- Sébastien MICHEL (Conseil Administration OTW)
- Gery BAELE (navetteurs.be)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport
BHNS = Bus à haut niveau de service
CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CEM = conseiller en mobilité
CLM = Centrale locale de mobilité
CRM = Centrale régionale de mobilité
H+ = tarif Horizon +
HP = heures de pointe
OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité
OTW = Opérateur de transport de Wallonie
PAE = Parc d'activité économique
PCM = Plan communal de mobilité
PIMACI = Plan d'investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité
PMR = personne(s) à mobilité réduite
PUM = Plan urbain de mobilité
SDT = Schéma de Développement Territorial
SPW M&I ou MI : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures
SRM = Stratégie Régionale de Mobilité
STIG = service de transport d'intérêt général
ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Introduction

Alexandre PETIT, chef du service « Stratégie territoriale » à IDELUX Développement, préside la séance. Il souhaite la bienvenue à tous, remercie l'AOT pour sa confiance et rappelle les consignes de bon déroulement de la réunion.

2. Mobipôles : Plan d'investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI)

*Point pour information – Présenté par Jonathan FRETIN, AOT
Voir slides de présentation*

Les remarques et précisions suivantes sont formulées en séance :

- *Critères d'accessibilité PMR*
En ce qui concerne le financement des projets d'infrastructure piétonne et plus précisément les critères relatifs à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la [Sécurothèque](#) du SPW constitue un document de référence. Le Département des espaces publics subsidiés du SPW MI et la Direction de la planification de la mobilité veilleront au respect des critères.
- *Mobipôle sur voirie régionale*
Les projets sont éligibles sur voirie régionale mais le principe est la complémentarité afin de ne pas de se substituer aux investissements régionaux. Si un itinéraire cyclo-piéton doit être aménagé entre une voirie communale et un mobipôle sur voirie régionale, le tronçon sur voirie régionale sera éligible.
- *Aménagements sur terrain d'autrui, en particulier SNCB ou Infrabel*
 - SNCB : M. Baouche (SNCB) est en contact avec l'AOT pour identifier comment gérer au mieux les demandes relatives à la constitution des dossiers pour les projets sur terrain SNCB. Une convention-type avec les communes est en cours de rédaction pour faciliter les échanges.
 - Infrabel ne participant pas aux OCBM, il n'est pas possible de répondre à sa place. La SNCB et l'AOT vont contacter Infrabel afin de viser les mêmes objectifs.

3. Réseau structurant intercommunal

3.1. Mises en œuvre du Plan de transport détaillé TEC (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, date de mise en service, ...) : Rappel des évolutions sur E69, E78 et E20 et mesures d'ajustement opérationnelles mises en œuvre.

*Point pour information – Présenté par Pascal COIBION, OTW Direction territoriale Luxembourg
Voir slides de présentation*

Le TEC présente une synthèse des 3 lignes Express exploitées sur le bassin :

- E78 Bastogne-Marche-en-Famenne-Namur : pas de modification depuis 2021 ; 36 parcours par jour en semaine (dont 8 entre Marche et Namur) ; 14 parcours le samedi ; 1 parcours « étudiants » le dimanche vers Namur.
- E69 Arlon-Bastogne-Liège (ex-1011) : renfort « étudiants » complémentaire le dimanche soir depuis octobre 2021 ; ligne limitée à Liège-Guillemins depuis 01/2022 ; NB : desserte chronophage des ZAE de Sprimont et Remouchamps (à intégrer à l'évaluation) ; 28 parcours par jour + 5 renforts le vendredi en période scolaire ; 14 parcours le samedi ; 6 parcours + 6 renforts « étudiants » le dimanche
- E20 Liège-Marche-en-Famenne -Marloie : 28 parcours par jour scolaire ; 14 parcours le samedi ;
- Un appel est passé aux communes pour faire connaître à leurs citoyens cette offre attractive.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- E69 Arlon-Bastogne-Liège
 - Demande d'arrêts supplémentaires à Houffalize (Les Tailles et Dinez), deux fois par jour. Cette demande peut faire partie de l'évaluation qui sera menée sur la ligne en sachant que dans l'analyse, il y aura le critère de lisibilité de l'horaire et de la clarté de l'offre à la clientèle. En effet, le principe est le cadencement et donc d'éviter les variantes qui compliquent la lecture de l'horaire.
 - La fréquentation de la E69 est bonne, comme du temps de la 1011 si l'on excepte l'impact Covid-19 : notamment par les étudiants.
 - L'ambition régionale de l'offre actuelle couvre une amplitude de 6h-20h, soit 28 parcours/jour ce qui est déjà conséquent. La demande formulée en séance d'un bus le samedi soir vers 23h, post-activités culturelles à Liège, ne rentre pas dans ce cadre actuellement. Ce point pourra aussi être intégré à l'évaluation à mener.
- Afin de renforcer la campagne de communication, il est demandé à l'OTW de fournir aux communes concernées un article unique pour faire connaître l'offre express aux citoyens via les bulletins communaux.
- La commune de La Roche-en-Ardenne est notamment un pôle touristique mais n'est pas encore connectée au réseau structurant (ni gare SNCB ni ligne express TEC). Elle est concernée par une future étude de redéploiement et est reprise dans le planning (cfr. point 4).
- Le TEC précise que les taux d'occupation sur les trois lignes en heure de pointe sont très bons.

3.2. Etude prospective sur les liaisons structurantes transfrontalières avec le Grand-Duché du Luxembourg : méthodologie et planning

Point pour avis – Document préparatoire – Présenté par Mélissa FRANCOIS, AOT

Voir slides de présentation

La remarque suivante est formulée en séance :

- La Ville d'Arlon attire l'attention sur l'offre insuffisante de transports en commun structurants transfrontaliers à partir d'Arlon et demande ce qu'il en est du projet P+R à Stockem car les nombreuses études ont montré la nécessité de la création de ce lieu d'intermodalité pour répondre à la forte demande de déplacements transfrontaliers. M. Baouche (SNCB) confirme que le dossier n'est pas nouveau et n'a pas encore pu obtenir de feu vert. Il reprendra contact avec la ville d'Arlon sur ce dossier et précise qu'il n'a jamais fait partie des priorités de la SNCB.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport sur la zone de 22 communes étudiées et le partage.

Il constate que les flux les plus importants bénéficient effectivement d'une offre structurante de transport public transfrontalière existante (SNCB, CFL, RGTR ou TEC) ou déjà définies au niveau des ambitions tactiques (TEC).

Il constate aussi qu'une série de flux majeurs, en particulier vers des pôles autres que Luxembourg ville (Bertrange, Steinfort, Koerich, Esch-sur-Alzette), ne bénéficient pas actuellement d'offres structurantes de transport public ou pas d'offres qualitatives (directe, ...) et présentent donc un potentiel important de transfert modal.

L'Organe recommande de compléter le diagnostic réalisé par l'AOT afin d'identifier d'éventuels autres besoins/flux transfrontaliers en impliquant les communes et les parties prenantes concernées.

Il attend de l'AOT de soumettre à son avis lors d'une prochaine session le réseau express TEC transfrontalier cible complémentaire aux offres ferroviaire et RGTR mises en œuvre.

4. Redéploiement du réseau TEC

4.1. Redéploiement de la zone de Florenville : information publique et participation citoyenne en cours

Point pour information – Point présenté par Stephen BOUCHER, Dreamocracy

Voir slides de présentation

Le facilitateur désigné présente la démarche *mobilli* en cours sur la zone, avec le soutien des communes concernées.

Sur base du rapport qu'il éditera, le TEC pourra adapter son projet et présenter à l'avis du prochain OCBM le scénario préférentiel d'évolution des lignes à mettre en œuvre en 2023.

Aucune remarque n'a été formulée.

4.2. Périmètre et planification des redéploiements jusque 2030 dans le bassin du Luxembourg

Point pour avis – Document préparatoire – Point présenté par Justine MARNEFFE, AOT

Voir slides de présentation

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- La commune de La Roche-en-Ardenne est très peu tournée vers le bassin Bastogne – Vielsam ; il serait plus logique de l'intégrer à la zone de Marche-en-Famenne.
- Les limites des zones de redéploiement sont perméables pour l'étude des flux et tous les flux (y compris transfrontaliers) seront analysés. Selon le potentiel identifié, des liaisons cibles seront définies dans ou vers l'extérieur de la zone étudiée.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- **Etude du redéploiement de la zone Bertrix-Libramont : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2022 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;**
- **Etude de redéploiement de la zone urbaine d'Arlon : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2023 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;**
- **Evaluation de la zone « Optisud » : présentation d'une évaluation et d'un plan d'action à l'OCBM de printemps 2023 en vue de réviser et/ou confirmer les ambitions tactiques sur la zone ;**
- **Etude du redéploiement de la zone de Marche-en-Famenne : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2024 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2024 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;**
- **Etude du redéploiement de la zone Condroz-Meuse : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2025 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2025 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;**
- **Etude du redéploiement de la zone de Bastogne-Vielsalm : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2025 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques).**

L'Organe propose d'intégrer La Roche-en-Ardenne à la zone de Marche-en-Famenne.

5. Evaluation de l'offre

Processus d'évaluation de l'offre déployée : méthodologie et planning

Point pour avis – Documents préparatoires – Point présenté par Magali TOLENDE, AOT

Voir slides de présentation

Pas de remarque formulée en séance.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW. Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.

Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin du Luxembourg ces dernières années.

Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.

6. Suivi des avis antérieurs de l'Organe

Point pour information – Documents préparatoires – Point animé par le Président

Voir document préparatoire

En guise de suivi, l'OTW précise avoir reçu l'accord de principe de la commune de Libramont pour aménager un nouvel arrêt de bus à la gare de Libramont afin d'améliorer le confort des voyageurs de la ligne 6 « Bastogne-Libramont » et faciliter l'intermodalité. La commune de Libramont est remerciée pour sa collaboration.

7. Divers

7.1. Renouvellement du parc autobus standards dépôts Arlon, Stockem et Florenville

Point pour information – Point présenté par Daniel DAVIN, OTW Direction territoriale Luxembourg

Voir slides de présentation

D. Davin signale à l'Organe que dans le cadre du verdissement de la flotte, les 45 autobus actuels sont en cours de remplacement par des autobus hybrides (plus grands et plus larges). La moyenne d'âge du parc va ainsi être fortement réduite. Il y aura désormais 47 bus car le redéploiement de l'offre a été pris en compte. Le coût d'investissement d'un bus hybride est d'environ 350.000€ HTVA.

7.2. Suggestions de points pour l'OCBM d'automne 2022

Point pour information – Point animé par le Président

Il est proposé aux communes de participer à la préparation de l'OCBM suivant en proposant des points à présenter à l'OCBM pour avis ou pour information.

Aucun point n'est suggéré en séance. Les propositions peuvent encore être envoyées à l'adresse bassins.mobilite@spw.wallonie.be.

En ce qui concerne le formulaire d'évaluation, celui-ci permet à l'AOT d'améliorer l'organisation et la gouvernance des OCBM. Pour cette session de printemps, le formulaire a été mis à jour et contient de nouvelles questions par rapport aux sessions passées.

8. Agenda

La prochaine séance de l'OCBM de Luxembourg aura lieu à l'automne 2022. La date sera communiquée dès que possible par l'AOT en charge du secrétariat de l'Organe.